

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)

Code Natura 2000 : 1096

Classification

Classe des Cephalaspidomorphi
Ordre des Pétromyzontiformes
Famille des Petromyzontidés

Statuts de protection

Annexe II - Directive Habitats
Annexe III – Convention de Berne
Protection nationale



Lamproie de planer (adulte et larve)



Lamproie de planer s'accouplant (Dinan avril 2009)

Description de l'espèce

D'une taille moyenne comprise entre 9 et 15 cm, la Lamproie de planer se reconnaît aisément : corps anguilliforme dépourvu d'écaille, 7 paires de sacs branchiaux (les ouvertures sont visibles en arrière des yeux), disque oral étroit bordé de papilles rectangulaires finement dentelées, une coloration grisâtre sur le dos et plus claire sur les flancs. Les juvéniles sont aveugles car dépourvus d'œil.

Biologie et habitats

Cette espèce vit exclusivement dans les eaux douces. La phase larvaire est de loin la plus longue. En effet, les larves qui sont des filtreurs, restent enfouies dans les substrats fins pendant plusieurs années (3 à 5 ans). Après la métamorphose qui s'effectue entre septembre et novembre, les individus ne se nourrissent plus. La reproduction a lieu en mars/avril, les lamproies forment alors des groupes denses où les individus peuvent se reproduire plusieurs fois par jour. Elles n'y survivent pas.

La Lamproie de planer fréquente dans les ruisseaux et rivières de tête de bassin. Les larves vivent enfouies dans les sédiments (limons et mélange de sables-limons). Les adultes confectionnent leur nid dans le gravier et le sable.

Répartition

La Lamproie de planer fréquente de nombreux cours d'eau du département et sa présence est avérée sur les principaux cours d'eau du site : le Dinan et le Narais. Si la Lamproie n'a pas été découverte sur les autres cours d'eau, il est néanmoins possible d'envisager sa présence à ce niveau.

Mesures de gestion favorable

- Restaurer les habitats piscicoles sur les tronçons altérés.
- Améliorer la qualité de l'eau.
- Maintenir les éléments structurants comme les embâcles dans la mesure où elles ne sont pas à l'origine d'un dysfonctionnement majeur.
- Maintenir, entretenir et/ou restaurer la ripisylve.
- Lutter contre la création de plans d'eau.
- Lutter contre la création d'ouvrages dans le lit mineur.